



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

**DECISION DU MAIRE n°2013-30**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

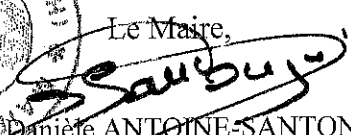
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** la nécessité d'assurer la fourniture et la plantation des végétaux, arbres et arbustes sur la commune

**DECIDE**

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché « fourniture et plantation 2013 » sur le territoire communal conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec UPEE 7-34130 ST AUNES pour un montant de 19 955 euros H.T. soit 23 866,18 € TTC

Fait à Juvignac, le 2 Octobre 2013  
 Le Maire,  
  
 Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le ...9...10...2013  
 et publication  
 le ...9...10...2013

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : fourniture et plantation 2013

Date de transmission de l'acte : 09/10/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 09/10/2013

Numéro de l'acte : 2013-30 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20131002-2013-30-AU

Date de décision : 02/10/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

